

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	40	50 (11 pouvoirs)

Séance du 15 décembre 2022

Date de la convocation

09 décembre 2022

Date d'affichage

09 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, **le quinze décembre, à 19 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 décembre 2022 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Marlieux, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :Objet de la délibération
n° D2022_12_12_266

**Signature du dispositif
Grandir en Milieu Rural**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Chrystèle	CURT	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	JP. GRANGE
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	L. COMTET
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		

LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	L. LOREAU
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	C. MANCINI
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
VILLETTE SUR AIN	Jacques	LIENHARDT		x	
	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Jean-Pierre GRANGE**

Le dispositif Grandir en Milieu Rural de la Mutualité Sociale Agricole est un dispositif d'accompagnement pour la mise en œuvre de la politique enfance jeunesse des territoires ruraux prioritaires.

Lors de la séance du 4 octobre 2022, le dispositif GMR a été présenté aux conseillers communautaires par la Mutualité Sociale Agricole.

La Communauté de Communes de la Dombes comporte des problématiques d'envergure liées aux services aux habitants, aux enjeux du numérique et de la mobilité.

La Mutualité sociale Agricole a défini de la Communauté de communes comme territoire prioritaire pouvant bénéficier d'un accompagnement par le dispositif Grandir en Milieu Rural. Le conventionnement à l'échelle de la Communauté de communes permet donc à l'ensemble du territoire de bénéficier de cet accompagnement.

Ce dispositif est une offre contractuelle pour un accompagnement financier dans la réalisation des actions et des projets innovants et un financement pour les missions d'ingénierie sociale réalisée par la coordinatrice enfance jeunesse du Service commune enfance jeunesse et la coordinatrice petite enfance parentalité de la Communauté de communes.

Cette offre est centrée sur 5 thématiques et met l'accent sur l'innovation des projets :

- Accueil Petite enfance
- Loisirs vacances
- Parentalité
- Mobilité
- Numérique

Le Service commun enfance jeunesse est concerné dans la fonction pilotage Enfance jeunesse et actions mutualisées enfance jeunesse.

Les communes ayant un Centre de loisirs ou un PEDT seront concernées en direct et seront également signataire.

Considérant que la Communauté de communes est signataire du Contrat enfance Jeunesse (CEJ) sur la période 2018-2021, comprenant le périmètre des trois anciennes Communautés de communes,

Considérant la lettre d'engagement dans le dispositif Grandir en Milieu Rural transmise à la Mutualité Sociale Agricole le 23 décembre 2021,

Considérant la validation du comité de pilotage du Service commun enfance jeunesse le 28 septembre 2022, pour la signature du dispositif GMR pour les missions pilotage Enfance jeunesse et les actions mutualisées enfance jeunesse,

Considérant la présentation du dispositif par la MSA lors du conseil communautaire du 4 octobre 2022,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Madame la Présidente à signer avec effet rétroactif pour la Communauté de communes et le Service Commun Enfance Jeunesse :

- la convention cadre Grandir en Milieu Rural,
- la convention de financement 2021,
- la convention de financement pour la période 2022-2024,
- ainsi que tous les documents relatifs à ce dispositif.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 50 voix pour et 1 abstention :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer avec effet rétroactif pour la Communauté de communes et le Service Commun Enfance Jeunesse :

- la convention cadre Grandir en Milieu Rural,
- la convention de financement 2021,
- la convention de financement pour la période 2022-2024,
- ainsi que tous les documents relatifs à ce dispositif.

Ainsi fait et délibéré, le 15 décembre 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

